



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N°D26-SG-092

OBJET : BAIL PROFESSIONNEL – MADAME AMANDINE DELMAS – CHIRURGIEN-DENTISTE - PÔLE DE SANTÉ DE TOURNON D'AGENAI

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2015-24 en date du 19 mars 2015 fixant les montants des loyers hors charges dus par les locataires du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais ;

Vu la décision n°D2016-28 en date du 03 mars 2016 modifiant les montants des loyers hors charges dus par les locataires du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais ;

Considérant la demande de Madame Van Zinnen Fabienne, relative à la résiliation du bail professionnel pour le cabinet dentaire n°1 du Pôle de Santé de Tournon d'Agenais, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant la demande de Madame Amandine DELMAS (SIREN 838 597 391) en date du 29 mars 2026 souhaitant exercer au cabinet dentaire n°1 du Pôle de Santé de Tournon d'Agenais, à temps partiel, permettant ainsi une continuité des soins à compter du 1^{er} mai 2026 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités de soins sur son territoire, il y a lieu d'établir un bail professionnel entre Madame Amandine DELMAS et Fumel Vallée du Lot pour le cabinet dentaire du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De signer un bail professionnel avec Madame Amandine DELMAS, chirurgien-dentiste, enregistrée sous le numéro SIREN 838 597 391 et le numéro ADELI 47 400 19 48 pour la location du cabinet médical n°1 (41,40 m²) du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Tournon d'Agenais sis 338 route de Libos 47370 Tournon d'Agenais, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} mai 2026 et pour une occupation à hauteur de quatre jours par semaine ;

2°) – De préciser que le loyer mensuel de location est fixé à un montant de trois cent trente euros et quatre-vingt-trois centimes (330,83 €), auquel se rajoute les charges prévisionnelles fixées à ce jour à un montant de deux cent quatorze euros et quarante-sept centimes (214,47€) ;

AR Prefecture

047-200068930-20260414-D26_SG_092-AR
Reçu le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026

3°) – De préciser que les modalités pratiques à cette location sont définies dans le bail professionnel signé avec Madame Amandine DELMAS ;

4°) – De signer ou de charger Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 14 avril 2026



Certifié exécutoire le : 15 avril 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 15 avril 2026
Publié ou Notifié le : 15 avril 2026
